



Commissions France Cricket 2024

Commissions 2023



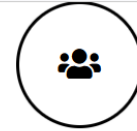
Commission Sportive
Président : Prethevechand
Thiyagarajan



**Commission
Disciplines**
Président : Asif Zahir



**Commission
Formation**
Président : James
Vajoumounien



**Commission
Financière**
Président : Jubaid Ahamed



Commission Jeunes
Président : Mobashar Ashraf



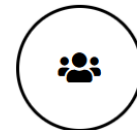
**Commission Juridique
et Réglementation**
Poste vacant



Commission Médicale
Poste vacant



**Commission
Développement**
Président : Vignesh Prabhu



**Commission
Communication,
Événementiel et
Marketing**
Poste vacant



Commission Féminine
Poste vacant

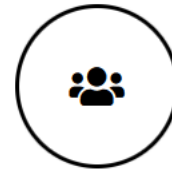
Commissions 2023



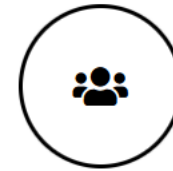
Commission de
sélection des équipes
de France
Président : Asif Zahir



Commission de
surveillance des
opérations électorales
Poste vacant



Commission Éthique
Poste vacant



Commission Terrains
Président : Asif Zahir

Rappel : Statuts France Cricket

mars 2023

SECTION 3 – AUTRES ORGANES DE L'ASSOCIATION

Article 19. Commissions

26. Le comité directeur institue des commissions. Un membre au moins du comité directeur doit siéger dans chacune des commissions.

Rappel : Règlement intérieur de France Cricket

septembre 2022 - SECTION 2 : LE COMITE DIRECTEUR p 25-39

ARTICLE 26 : ATTRIBUTIONS

- a) Le Comité Directeur exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts et les règlements de France Cricket et notamment :
 - vii. Crée et supprime les Commissions, définit leurs attributions non prévues par ces règlements, et nomme chaque année le Président de chaque Commission qui choisit les membres de sa commission, eux-mêmes entérinés par le Bureau Exécutif ;
- b) Chaque membre du Comité Directeur siège obligatoirement dans une des Commissions de France Cricket.

Composition d'une commission

Rappel

- 2 à 12 membres dont président et secrétaire / au moins 1 membre dans le CD
- Le président de commission choisit les membres

Le Président de France Cricket, le Secrétaire Général, le Directeur Général et le Directeur Sportif ou leurs représentants dûment mandatés, ont accès de droit à toutes les Commissions et peuvent s'y faire entendre.

Attribution des commissions

RI art 47 et p 29-39

Rappel

ARTICLE 58 : LA COMMISSION DU CRICKET FEMININ

La Commission a pour mission de promouvoir et de développer une politique féminine du cricket. Notamment, elle :

- a) Prépare un plan de développement pour la promotion du cricket féminin en France ;
- b) Participe en étroite collaboration avec la Commission de Formation à l'organisation des stages de sensibilisation et de formation des joueuses de tous âges et, le cas échéant, la Commission Chargée des Jeunes ; elle établit et tient à jour une base de données de toutes les joueuses féminines selon leur région et leur catégorie d'âge ;
- c) Étudie tout document relatif à la question du cricket féminin ;
- d) Propose, coordonne et organise des rencontres et ligues régionales et des rencontres interrégionales et nationales et assure que toute rencontre sera coordonnée avec le programme fixé par la Commission sportive ;
- e) Établit le budget de toute manifestation en collaboration avec la Commission Financière.

- La commission est une ressource pour les clubs
- La commission travaille en lien constant avec le CD et l'informe.
- La commission doit demander la validation de ses propositions d'actions au BE.

Rapport d'activités trimestriel à l'attention du bureau exécutif

- Le point sur le projet pour l'année
- Réunion(s) du (date) à (lieu ou téléconférence)

Décisions :

Quel projet ?

Pour les commissions « ressource » pour les clubs

Exemple de la commission du cricket féminin

En quoi la commission est-elle une ressource pour les clubs ?

La commission doit

- maîtriser les enjeux du développement du cricket, du sport féminins
- pouvoir mobiliser les éléments des cadres réglementaires
- collaborer avec d'autres commissions (ex. développement du cricket chez les jeunes)

Proposition de démarche

Commission ressource pour les clubs

La méthode

Plan

contexte, stratégie, sens, objectifs

- Identifier le sujet : processus, thème, dispositif à développer ou à améliorer
- Replacer le sujet dans son contexte (projet, contrat d'objectifs)
- Préciser : buts, objectifs, sens (dans la démarche d'amélioration)



- Réaliser un diagnostic partagé : dresser un bilan avec ses points forts, ses points faibles
- Identifier les axes d'amélioration
- Définir des actions (et faire tourner la roue)

points forts - points faibles - axes de progrès identifiés

Act

Do

actions - acteurs - moyens - temps

- Décrire ce qui est fait ou ce que l'on décide faire
- Acteurs - Actions - Moyens disponibles
- Qui fait quoi ? Où ? Quand ? Comment ? Combien ?

Trouver des indicateurs simples ou des observations permettant de suivre la faisabilité et l'efficacité des actions dans le temps

choix d'indicateurs simples liés à la mise en œuvre

Check

À partir de la démarche scolaire « Qualinclus » vers une école inclusive

Principes de la démarche

- analyse « des risques » : attention aux parties prenantes internes à FC et externes (ICC – Min ...)
- engagement de FC
- démarche participative, implication des acteurs (clubs ...)
- approche processus
 - prévention plutôt que correction
 - amélioration continue
 - évaluation et auto-évaluation factuelles et fondées sur les données, les faits

ARTICLE 58 : LA COMMISSION DU CRICKET FEMININ

La Commission a pour mission de promouvoir et de développer une politique féminine du cricket. Notamment, elle :

- a) Prépare un plan de développement pour la promotion du cricket féminin en France ;
- b) Participe en étroite collaboration avec la Commission de Formation à l'organisation des stages de sensibilisation et de formation des joueuses de tous âges et, le cas échéant, la Commission Chargée des Jeunes ; elle établit et tient à jour une base de données de toutes les joueuses féminines selon leur région et leur catégorie d'âge ;
- c) Étudie tout document relatif à la question du cricket féminin ;
- d) Propose, coordonne et organise des rencontres et ligues régionales et des rencontres interrégionales et nationales et assure que toute rencontre sera coordonnée avec le programme fixé par la Commission sportive ;
- e) Établit le budget de toute manifestation en collaboration avec la Commission Financière.

1. Identifier un dispositif à travailler

- a) Prépare un plan de développement pour la promotion du cricket féminin en France

2. Identifier points forts et points faibles / « plan » - « Do »

Constats

Interne : Prendre appui sur le bilan 2023, replacer //plan de développement, ...

Prendre en compte les enjeux + larges et les partenaires : ANS, ICC ...

La méthode

Plan

contexte, stratégie, sens, objectifs

- Identifier le sujet : processus, thème, dispositif à développer ou à améliorer
- Replacer le sujet dans son contexte (projet , contrat d'objectifs)
- Préciser : buts, objectifs, sens (dans la démarche d'amélioration)



2. Identifier points forts et points faibles / « plan » - « Do »

Ex : Quels objectifs fixés pour le développement du cricket féminin ?

Contexte :

- Projet de développement de FC
- Cricket aux JO
- Résultats sportifs de l'équipe nationale
- etc.

Stratégie : Repérer Objectifs généraux du développement du sport féminin et du cricket en particulier / textes de référence ? Quel sens /enjeux ?

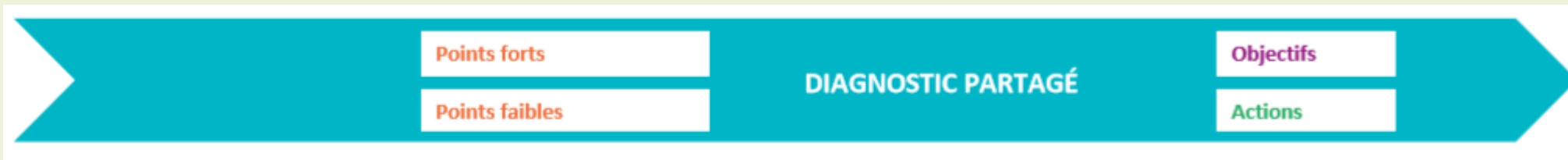
La méthode

Plan

contexte, stratégie, sens, objectifs

- Identifier le sujet :
processus, thème, dispositif à développer ou à améliorer
- Replacer le sujet dans son contexte (projet , contrat d'objectifs)
- Préciser : buts, objectifs, sens (dans la démarche d'amélioration)





Points d'appuis : acteurs, partenaires, interne
+ Résistances / obstacles et impact



Analyse des « faisabilités »



Choix d'objectifs prioritaires / Pour qui ?



Choix d'actions / rôle de la commission « ressource »

2. Identifier points forts et points faibles / « plan » - « Do »

Constats

-
- Moyens disponibles :
Financiers, logistiques,
humains
- Identifier qui fait quoi ? Où ?
Comment ?

The diagram illustrates the 'Do' phase of a project plan. It features a green header with the word 'Do' and the subtext 'actions - acteurs - moyens - temps'. Below this, a list of bullet points provides a checklist for describing actions: 'Décrire ce qui est fait ou ce que l'on décide faire', 'Acteurs - Actions - Moyens disponibles', and 'Qui fait quoi ? Où ? Quand ? Comment? Combien ?'. A large green arrow points downwards from the bottom left of the text area.

Do
actions - acteurs - moyens - temps

- Décrire ce qui est fait ou ce que l'on décide faire
- Acteurs - Actions - Moyens disponibles
- Qui fait quoi ? Où ? Quand ? Comment? Combien ?

Donc, pour un axe du projet annuel

1. Constat

1. Repérage d'un axe de progrès prioritaire avec ressources mobilisables « Do » (collaborations autres commissions etc.)
2. Ressources disponibles : Identifier les connaissances et compétences de la commission en jeu

2. Objectifs + Pour qui ?

3. Action : Quoi ? Quand ? Où ? Avec qui ? Rôles et apports de la commission

4. Évaluation

1. Indicateurs quantitatifs/ qualitatifs de suivi, de réussite
2. Perspectives